

KIOSQUE ARABE

Darwin comme on l'enseigne

Les imams sont-ils dispensés de participer à la colère, au deuil et à l'indignation nationaux lorsque des Algériens sont tués par d'autres Algériens pour des motifs religieux ? Il semble qu'une faveur pleine et entière leur soit octroyée. Celle-ci les autorise à jouer les incendiaires sans être obligés pour autant de se coiffer du casque de pompier. N'allez pas déduire de leurs silences et de leur sympathie avouée pour Ben Laden qu'ils sont tous wahhabites. C'est, du moins, ce que tend à nous faire croire l'association des Ulémas qui s'exprime par la voix de son président Abderrahmane Chibane.

Selon lui, nous serions loin d'être wahhabites et encore plus éloignés du chiisme que ne l'est Bush de la victoire en Irak. Ce sont juste des mots pour travestir une réalité qui saute aux yeux avec autant d'effets qu'une bombe étrangère aux musulmans en général et à l'Islam en particulier. Comme je n'écris pas, à partir de la planète Mars, j'aurais tendance à ne pas prendre ces affirmations à la lettre. Je dirais plutôt, pour parler le même langage, que nous sommes majoritairement en état d'ivresse wahhabite avancée. Quant au chiisme, c'est l'Etat qui nous tendra les bras après l'inévitable gueule de bois. Et puis, comment voulez-vous prendre au sérieux des gens qui affirment aujourd'hui qu'ils ont déclenché la Révolution de 1954 ? Mais où sont donc ceux qui nous ont appris que les Ulémas ont pris place dans le dernier wagon du train de la Révolution juste avant son entrée en gare d'arrivée ?

Ce qui est sûr, par contre, c'est qu'ils ont façonné le paysage à leur convenance, et avec leurs

couleurs. Alors, qu'ils soient malékites intransigeants ou wahhabites d'appoint, il n'est pas besoin de loupe, aujourd'hui, pour observer le résultat de leur travail. Sans se réclamer du Fis, ils ont réussi une meilleure performance que celle qu'aurait réalisée le parti islamiste au pouvoir. Les avancées du fondamentalisme se vérifient, autant en Algérie qu'au Maroc où la terminologie et les théories intégristes structurent le discours dominant. Quant aux centres nerveux du fondamentalisme, comme l'Arabie saoudite ou les Emirats, leur influence s'apprécie au nombre de leurs chaînes satellitaires et de leurs sites Internet.

Sur la toile, notre confrère Saad Khalil s'est arrêté sur une fetwa qui illustre encore une fois la dramatique descente aux enfers des musulmans précédés de leurs théologiens. L'un d'eux, Khaled Al-Madjed, vient de franchir un nouveau palier dans l'absurde. Il affirme que "la mère du Prophète est morte idolâtre". Par conséquent, "il est interdit d'intercéder et d'invoquer pour elle le pardon divin".

Saad Khalil rappelle à ce sujet que le Prophète lui-même a été autorisé par Dieu à se recueillir sur la tombe de sa mère. Il s'interroge : "Est-ce que nous n'invoquons pas le salut de Dieu pour le Prophète et pour ses proches ? Et qui sont les proches du Prophète de Dieu ? Est-ce que ce ne sont pas d'abord les membres de sa famille et en particulier sa mère et son père ? Et puis, Amina, la mère du Prophète, est morte plus de trente ans avant l'Islam. Comment pouvons-nous la juger sur quelque chose qu'elle n'a pas connue ?"

Jugements péremptoires et anathèmes se rencontrent désormais dans tous les médias et

envahissent la rue. Les bons théorèmes, gavés de spiritualité et de théories fumeuses, se découvrent un ennemi chiite, objet de toutes les vindictes. Un intellectuel saoudien qui voulait répondre à un brûlot paru dans le quotidien *Al-Madina*, a découvert les limites de la liberté d'expression à l'intérieur du royaume. Nadjib Ossam Yamani, c'est son nom, a été choqué par les propos virulents tenus contre les chiites par le cheikh Saad Brik. Bien entendu, sa réponse, sous le titre "Assez de virulence et d'intolérance Dr Brik" n'a pas été publiée en Arabie saoudite et il a du s'en remettre à des sites Internet moins bridés.

Dans ce texte en réfutation de la haine anti-chiite, Ossam Yamani s'étonne que le cheikh Brik cite des fetwas chiites, aux origines douteuses, pour discréditer le deuxième rite de l'Islam. Il affirme que personne n'a le droit d'excommunier les chiites et de décréter qu'ils ne sont pas musulmans.

Evoquant l'argument massif des théologiens sunnites qui reprochent aux chiites la pratique du mariage de jouissance (mutaâ), il affirme que les chiites ont des justificatifs à l'appui de cette tradition. C'est le sujet le plus controversé, dit-il.

Avant son interdiction, tous les Compagnons étaient d'accord sur sa pratique et après son interdiction, les Compagnons n'étaient pas tous d'accord. Il y a eu beaucoup de discussions et de polémiques autour de ce sujet.

Plus près de nous, le quotidien saoudien *Al-Watan* rapporte l'étrange mésaventure vécue par une famille de Refha, au nord du pays, lorsqu'elle a voulu enterrer un des siens. Les parents du défunt, un jeune de 24 ans tué dans un accident de la route,

avaient emmené sa dépouille au travail, réservé à la toilette mortuaire. Or les préposés, ou "volontaires", avaient commencé par demander si le mort faisait ses prières. La réponse ayant été négative, les fonctionnaires ont refusé de s'acquitter de la tâche. Ils ont également omis de propager la nouvelle du décès, comme cela se fait traditionnellement. Enfin, et pour corser la difficulté, ils ont fermé la porte du travail à clé et n'ont pas permis à la famille d'utiliser le véhicule affecté au transport funéraire.

Devant cette attitude peu charitable, les proches du défunt ont cassé la porte du travail. C'est ensuite le fossoyeur pakistanais du cimetière qui a procédé à la toilette mortuaire et mis le défunt en terre.

La sœur du défunt a dénoncé l'attitude des préposés, fonctionnaires au tribunal de Refha, qui ont fait beaucoup de tapage autour du décès de son frère. "Après avoir refusé de faire la toilette rituelle, ils auraient pu s'en aller, dit-elle. Mais ils ont tenté, au contraire, de nous empêcher d'accéder à un travail public musulman et qui n'est la propriété d'aucun d'eux".

La famille éplorée a demandé que les responsables mettent fin à de tels comportements qui harcèlent les morts jusque dans leur propre tombe. En effet, les "volontaires", non contents de refuser leur office, ont ameuté du monde et ont perturbé les funérailles jusque lors de la mise en terre.

Le même quotidien nous raconte une histoire plus optimiste, si l'on veut. Des étudiantes d'un collège de l'est ont fait part de leur étonnement devant le projet d'étude qui leur a été proposé en "géographie historique". Il s'agissait de



Par Ahmed HALLI
halliahmed@hotmail.com

l'étude de l'œuvre de Darwin et de sa théorie sur l'origine et l'évolution des espèces.

Les étudiantes ont noté que la théorie selon laquelle l'homme descendrait du singe et aurait évolué progressivement, est en contradiction avec le Coran.

Le responsable des enseignements a précisé que les programmes de quatrième année, incluant Darwin, avaient été arrêtés en collaboration avec les autorités concernées.

Par conséquent, les jeunes collégiennes devront étudier Darwin mais elles devront aussi se garder de croire tout ce qu'il dit.

En attendant, elles sont libres de croire toutes les autres "vérités" historiques et religieuses qui leur sont servies à longueur d'année. S'il est facile de nier en bloc que l'homme descendrait du chimpanzé, il est plus aisé encore de constater les efforts surhumains que font certains pour remonter vers le singe.

A. H.

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com



VOIR ÇA ET MOURIR !

« Cette fois-ci encore, les élections seront propres et honnêtes. »

En France

Ce matin, j'ai les traits tirés, les yeux rougis par le manque de sommeil. C'est que je n'ai rien voulu rater de la soirée électorale française. Que voulez-vous ! Quand on est algérien, dans la deuxième moitié de sa vie, on se dit que les occasions d'assister au déroulement normal d'un vrai scrutin dans son pays sont quasiment nulles, voire même chimériques. Alors, autant se « remplir les yeux » de ce spectacle inédit pour nous, irréel dans notre imaginaire cadennassé et tellement jouissif, même s'il s'agit d'un vote dans un pays étranger. Quel moment d'intense bonheur que de voir des bureaux de vote où les électeurs ne sont pas parqués bien en face de la caméra et n'entament pas un sprint télécommandé afin de donner l'illusion d'une affluente nombreuse et d'un engouement sans limites. Quelle jubilation de constater qu'un bulletin plongé par une main et ressorti par une autre n'a pas changé, entre-temps, de couleur ou n'a pas carrément disparu. Quel pied de vérifier qu'autour des urnes, vers les coups de 19 heures 30 minutes, il n'y a point de ces cerbères qui

veillent au « bon déroulement du scrutin », le regard caché derrière de grosses lunettes noires, alors que c'est le soir et que le soleil, écoeuré par le spectacle de la fraude, s'en est allé se coucher depuis deux bonnes heures déjà. Quelle moment de plénitude que de découvrir, ébahi, qu'une urne est une boîte aux formes carrées et franches, sans double fond, sans couloir secret, sans niche dissimulée, sans issue non déclarée au cadastre communal et sans duplicateur miniaturisé de bulletins. Quelle jouissance d'avoir les résultats d'une présidentielle dans la soirée même, et de n'avoir pas à attendre le vendredi suivant, le temps pour les hommes à lunettes noires de décider pour nous de ce qui est bon pour eux. Oui ! J'ai pris mon pied ! J'ai pris mon pied à suivre une élection dans un autre pays que le mien. Allah ghaaleb ! C'est comme ça ! Je ne veux pas mourir sans avoir vu une fois au moins un vote libre, démocratique, transparent et propre. Pour le reste, pour le 17 mai prochain, entre autres, j'ai une entière confiance en les autorités de mon pays. Elles sauront s'y prendre. Comme d'habitude. Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.